



# COMITÉ DES PRODUITS

## Soixante-dixième session

Rome, 7-9 octobre 2014

## POUSSÉES D'IMPORTATIONS ET MÉCANISME DE SAUVEGARDE SPÉCIALE

### Résumé

Conscients des risques potentiels associés aux poussées du niveau des importations de produits alimentaires, les négociateurs pour les questions commerciales se sont mis d'accord sur la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde spéciale destiné à aider les pays en développement à gérer de tels risques à mesure qu'ils s'ouvrent au commerce. Depuis le lancement des négociations sur la conception de ce mécanisme, la conjoncture commerciale mondiale a profondément changé et, avec elle, la nature des poussées d'importations. Il apparaît donc nécessaire de revoir les éléments des accords commerciaux de manière que ceux-ci tiennent compte des nouvelles réalités des marchés.

### Mesures que le Comité est invité à prendre

Le Comité est invité à prendre note et à débattre des conclusions de l'étude et à examiner les recommandations ci-après concernant la suite à donner:

- il conviendrait d'aider les pays en développement à mieux comprendre les effets de l'augmentation des importations de produits alimentaires dans un contexte de hausse des cours des produits alimentaires au niveau mondial;
- il faudrait réaliser une étude qui permettrait de mieux comprendre les incidences de l'évolution des marchés mondiaux sur les différentes composantes des accords commerciaux multilatéraux;
- il faudrait encourager le dialogue sur les mesures de politique commerciale qu'il serait bon de prendre pour faire face aux augmentations des importations, en particulier si celles-ci sont associées à des effets potentiellement perturbateurs.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Boubaker Ben Belhassen  
Secrétaire du Comité des produits  
Courriel: boubaker.benbelhassen@fao.org



## I. Introduction

1. La question des hausses brutales du volume des importations de produits de base dans les pays en développement a été examinée par le Comité à sa soixante-sixième session<sup>1</sup>. Les Membres avaient alors convenu qu'une meilleure compréhension du phénomène des poussées d'importations pouvait contribuer à l'élaboration d'un mécanisme de sauvegarde spéciale s'inscrivant dans le cadre d'un accord commercial multilatéral.

2. Comme cela s'était produit pour les négociations commerciales du Cycle d'Uruguay menées au sein de l'Organisation mondiale du commerce, le Cycle de négociations de Doha s'était déroulé, dans les premières années, alors que les cours des produits alimentaires se trouvaient à leur niveau le plus bas et il avait pour objectif de promouvoir la réforme des politiques commerciales et des politiques connexes de soutien à l'agriculture dans le but de mettre en place un environnement commercial mondial plus ouvert et moins soumis aux distorsions. On avait reconnu, dans le même temps, qu'une plus large ouverture au commerce pouvait exposer les secteurs agricoles des pays en développement à l'instabilité des marchés et que, dans ce contexte, de nouvelles baisses des prix, associées à des augmentations importantes des importations en volume, pourraient être particulièrement néfastes et avoir pour effet de dissuader les acteurs du secteur privé – qui n'ont qu'un recours limité aux instruments de gestion des risques – d'investir dans le développement des marchés intérieurs. Donnant suite à ces préoccupations, l'OMC avait recommandé, dans sa Déclaration ministérielle de Hong Kong<sup>2</sup>, de mettre en place un nouveau mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement. Les négociations sur les modalités d'un tel mécanisme ont été particulièrement difficiles, certains pays estimant que celui-ci devait être efficace et facile à utiliser, tandis que d'autres étaient d'avis qu'en l'absence de fortes contraintes, il pourrait fausser les échanges de manière injustifiée.

3. Les marchés agricoles mondiaux ont connu de profonds changements depuis la soixante-sixième session du Comité. En 2006, on considérait encore que les cours mondiaux des produits alimentaires, bien qu'en augmentation, reflétaient une situation d'offre excédentaire et de dépression des prix. Au cours des années qui ont suivi, les prix ont enregistré une forte progression et se situent à des niveaux globalement deux fois plus élevés que dans les années 80 et 90 et au début des années 2000. Si les prix ont sensiblement augmenté, ce qui a sans doute atténué les préoccupations relatives aux dépressions des prix, on sait moins que le volume des importations vers les pays en développement importateurs de produits alimentaires a lui aussi connu un accroissement rapide depuis le début des années 2000.

4. L'évolution de la conjoncture commerciale mondiale a, par conséquent, donné lieu à des projections très différentes en ce qui concerne l'impact de la hausse des importations. On s'est donc interrogé sur la pertinence d'un mécanisme de sauvegarde spéciale et du recours éventuel à un tel instrument. Afin d'assister les pays membres dans l'examen de ces questions, le Secrétariat a revu et actualisé les analyses<sup>3</sup> qu'il avait réalisées précédemment concernant les poussées d'importations<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> À sa soixante-sixième session, le Comité a examiné le document CCP 07/11, intitulé «Poussées d'importations: analyse, conclusions provisoires et leçons à tirer». On trouvera les conclusions du Comité dans le document CL 132/6 (paragraphe 34 à 39).

<sup>2</sup> OMC (2005) Déclaration ministérielle de Hong Kong. WT/MIN(05)/DEC, 22 décembre 2005.

<sup>3</sup> FAO (2005) A special safeguard mechanism for developing countries. Documents techniques de la FAO sur les politiques commerciales relatives aux négociations de l'OMC sur l'agriculture, n° 9. FAO, Rome; FAO (2006) Import surges: What are they and how can they be identified? FAO Briefs on Import Surges. n° 1. FAO, Rome.

<sup>4</sup> On trouvera une analyse plus complète sur la question dans le document FAO (2014) Import surges and the Special Safeguard Mechanism Revisited. Documents techniques de la FAO sur les politiques commerciales relatives aux négociations de l'OMC sur l'agriculture, n° 15. FAO, Rome, mai.

## II. Recenser les poussées d'importations

5. Les poussées d'importations correspondent à deux types de perturbations susceptibles de toucher les secteurs agricoles nationaux et pouvant résulter d'une plus grande ouverture au commerce: i) une augmentation sensible du volume des importations d'une année sur l'autre; ou ii) une dépression des prix des marchés intérieurs pouvant découler d'une connectivité accrue avec les prix des marchés mondiaux. Comme il ressort des précédentes analyses de la FAO, les augmentations subites des importations peuvent être attribuables à des facteurs inhérents à l'économie nationale – par exemple une insuffisance de la production nationale due à des phénomènes climatiques – mais aussi à des facteurs externes liés aux marchés, qui peuvent entraîner des perturbations pour l'agriculture nationale. L'analyse qui fait l'objet du présent document s'intéresse au nombre de poussées, mais il ne faudrait pas en déduire que toutes auront forcément des répercussions préjudiciables ni que des mesures correctives de sauvegarde devraient être systématiquement mises en œuvre dans tous les cas recensés.

6. Il n'existe pas de définition arrêtée concernant les poussées d'importations ni de méthode standard permettant de les évaluer et de les mesurer. Les définitions ont tendance à se fonder, entre autres, sur différents seuils, et l'on considère qu'une poussée des importations se produit lorsque les importations effectives dépassent le seuil fixé. Toutefois, le seuil retenu peut avoir une incidence importante en ce sens qu'il déterminera si on a affaire ou non à une poussée d'importations.

### A. Les poussées en termes de volume

7. S'inspirant de la définition fournie dans le document CCP 07/11, le tableau 1 indique le nombre de poussées recensées sur la base d'une moyenne mobile sur trois ans, avec majoration de 30 pour cent (MA3+30 pour cent), et ce pour divers groupes de produits et diverses périodes.

**Tableau 1. Poussées des importations recensées dans 103 pays en développement concernant 15 grands groupes de produits alimentaires (MA3+%)**

	Total	Périodes de dix ans			Périodes de cinq ans	
	1984-2013	1984-1993	1994-2003	2004-2013	2004-2008	2009-2013
Maïs	504	196	189	119	73	46
Riz	470	186	192	92	54	38
Blé	271	108	87	76	43	33
Viande de bovins	663	208	238	217	142	75
Viande ovine	553	152	201	200	139	61
Viande de porc	741	217	306	218	145	73
Viande de volaille	732	228	291	213	126	87
Beurre	548	178	182	188	112	76
Fromage	536	140	210	186	118	68
Lait écrémé en poudre	594	130	223	241	125	116
Lait entier en poudre	487	105	199	183	104	79
Huile de palme	409	190	176	43	35	8
Huile de colza	303	148	128	27	9	18
Huile de soja	352	177	152	23	13	10
Huile de tournesol	275	76	147	52	30	22
<b>Total</b>	<b>7438</b>	<b>2439</b>	<b>2921</b>	<b>2078</b>	<b>1268</b>	<b>810</b>

Note: Statistiques portant sur 103 pays. Poussées recensées = situations dans lesquelles le volume réel des importations dépasse le seuil fixé, à savoir une moyenne mobile sur trois ans majorée de 30 pour cent.

8. Les produits les plus touchés par de brusques hausses des importations ont été la viande (bovins, porc et volaille, pour lesquels le nombre de poussées a été supérieur de 20 pour cent au nombre de cas possibles<sup>5</sup>) puis, dans une moindre mesure, les produits laitiers (supérieur à 15 pour cent pour tous les produits), suivis de la plupart des huiles de graines (égal ou inférieur à 10 pour cent) et des céréales (résultats contrastés). Comme on peut le lire dans le document CCP 07/11, les poussées ont été plus nombreuses pendant la période 1994-2003 que de 1984 à 1993 (en ce qui concerne principalement la viande et les produits laitiers) mais moins nombreuses pour ce qui est des autres groupes (principalement les céréales et les huiles de graines). En revanche, tous les groupes de produits, sauf deux d'entre eux (le beurre et la poudre de lait écrémé), ont enregistré une baisse, souvent importante, du nombre de poussées des importations en volume durant la période 2004-2013 par rapport à 1994-2003. Si l'on s'intéresse aux dix dernières années (2004-2013), on observe que, pour tous les produits (à l'exception du colza, qui affichait des résultats déjà faibles), les poussées d'importations ont sensiblement reculé au cours de la période 2009-2013, par rapport aux années 2004-2008, le total des poussées entre 2009 et 2013 correspondant à peu près aux deux tiers des niveaux observés sur la période 2004-2008.

9. Si l'on compare les résultats du tableau 1 avec ceux du tableau 2, qui se fondent sur un seuil fixé à l'aide de la moyenne mobile des importations sur les trois années précédentes, assortie d'un écart type (MA3+1 écart type), on comprend combien la détermination du seuil est importante lorsque l'on cherche à recenser les poussées des importations (tableau 2).

**Tableau 2. Poussées des importations recensées dans 103 pays en développement concernant 15 grands groupes de produits alimentaires (MA3+1 écart type)**

	Total	Périodes de dix ans			Périodes de cinq ans	
	1984-2013	1984-1993	1994-2003	2004-2013	2004-2008	2009-2013
Maïs	568	181	202	185	106	79
Riz	779	249	287	243	123	120
Blé	649	205	218	226	138	88
Viande de bovins	900	266	297	337	187	150
Viande ovine	618	168	209	241	151	90
Viande de porc	963	237	355	371	201	170
Viande de volaille	1066	270	371	425	200	225
Beurre	635	191	206	238	136	102
Fromage	806	191	285	330	172	158
Lait écrémé en poudre	586	141	208	237	113	124
Lait entier en poudre	545	126	210	209	119	90
Huile de palme	525	173	210	142	78	64
Huile de colza	220	121	77	22	7	15
Huile de soja	394	162	174	58	33	25
Huile de tournesol	246	65	121	60	31	29
<b>Total</b>	<b>9500</b>	<b>2746</b>	<b>3430</b>	<b>3324</b>	<b>1795</b>	<b>1529</b>

Note: Statistiques portant sur 103 pays. Poussées recensées = situations dans lesquelles le volume réel des importations dépasse le seuil fixé, à savoir une moyenne mobile sur trois ans assortie d'un écart type.

<sup>5</sup> Le nombre de cas possibles correspond au nombre de pays, multiplié par le nombre d'années couvertes par la période. Ainsi, pour la période 1984-2013, il équivaut à 3090 pour chaque produit.

10. On recense davantage de poussées lorsque l'on applique un seuil «MA3+1 écart type» et, si les évolutions observées pour les groupes de produits et les périodes sont semblables à celles observées avec un seuil «MA3+30%», la mesure dans laquelle le nombre de poussées diminue au cours de la période de cinq ans la plus récente est bien moindre. Pour mieux comprendre les écarts entre les résultats obtenus, il convient de s'intéresser à des cas se rapportant à des pays ou à des produits donnés. Ainsi, les importations d'huile de palme par le Pakistan, qui sont caractéristiques de nombreux cas de pays/produits analysés, ont augmenté de manière relativement régulière depuis le début des années 90, les variations observées autour de la tendance étant très peu marquées (figure 1). De ce fait, la valeur du seuil «MA3+30 pour cent» demeure considérablement supérieure au niveau réel des importations et aucune poussée n'a été mise en évidence.

11. En revanche, le seuil «MA3+1 écart type», qui reflète les faibles degrés de variabilité des importations, donne une progression analogue à la courbe des importations, mais en «lissant» la tendance, il permet de mettre en évidence un certain nombre de poussées.

12. Une progression différente est observée en ce qui concerne les importations de riz par l'Indonésie, qui sont plus irrégulières et ont enregistré une tendance à la hausse, quoique variable, jusqu'à l'an 2000 puis une tendance à la baisse mais qui a été marquée par d'importantes variations d'une année sur l'autre au cours des années 2000. Ainsi, la valeur du seuil «MA3+1 écart type», qui rend compte de cette dispersion, est désormais supérieure à la valeur du seuil «MA3+30 pour cent», qui donne le plus grand nombre de poussées.

**Figure 1. Importations d'huile de palme - Pakistan (en milliers de tonnes)**

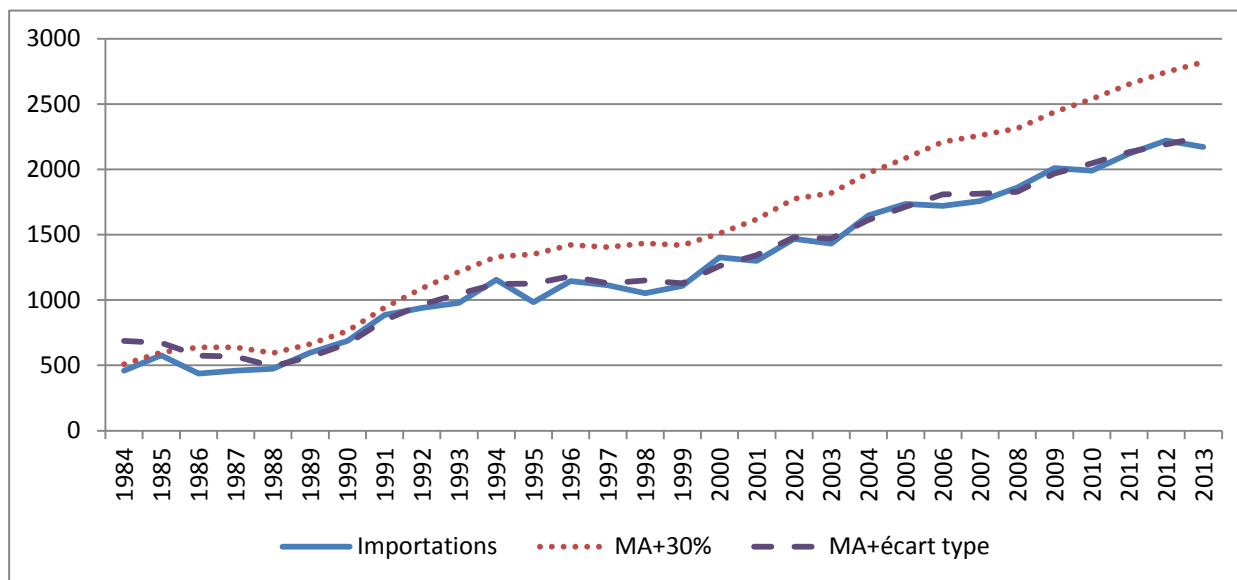
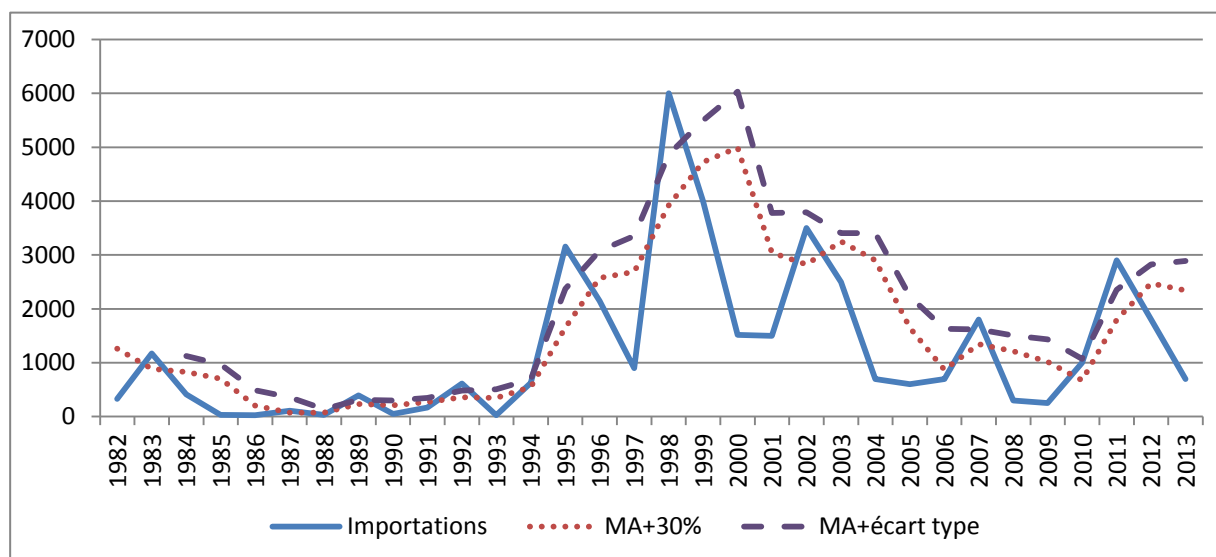


Figure 2. Importations de riz - Indonésie (en milliers de tonnes)



13. L'analyse, qui repose sur deux seuils différents, est utile en ceci qu'elle permet de mettre en évidence que la courbe des importations est une variable essentielle pour déterminer le nombre de poussées selon les différents seuils. Lorsque les importations augmentent de manière relativement régulière, le seuil «MA3+1 écart type» permet de recenser les poussées avec une plus grande sensibilité, tandis que lorsque les importations ont une progression fluctuante, le seuil «MA3+30 pour cent» donne un plus grand nombre de poussées.

14. La courbe des importations est également un facteur déterminant dans l'analyse du nombre de poussées dans les différents pays (tableau 3). Si les grands pays en développement qui ont une position commerciale nette plus diversifiée du point de vue des produits ont tendance à enregistrer le plus grand nombre de poussées, il est intéressant de noter que, dans les grands pays importateurs nets de produits alimentaires, tels que l'Égypte et l'Indonésie, les poussées d'importations sont moins fréquentes; et que, pour la plupart, les États insulaires, qui ont tendance à être fortement dépendants des importations de produits alimentaires, appartiennent à la catégorie des pays qui ont connu moins de 60 poussées au cours des 30 années couvertes par la période à l'examen.

Tableau 3. Classement des pays en fonction du nombre de poussées des importations (1984-2013)

> 100	Chine, Équateur, Inde, Kenya, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Tanzanie, Zimbabwe
90-99	Bangladesh, Bénin, Ghana, Madagascar, Malawi, Mali, Nicaragua, Rwanda, Togo, Venezuela, Zambie
80-89	Burkina Faso, Congo, Égypte, Haïti, Honduras, Indonésie, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Népal, République dominicaine, République kirghize, République populaire démocratique de Corée,
70-79	Angola, Botswana, Burundi, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guinée, Maroc, Myanmar, Niger, Pérou, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Tadjikistan, Tchad, Tunisie
60-69	Albanie, Guinée-Bissau, Jordanie, Laos, Philippines, Sri Lanka
<60	Arménie, Barbade, Cabo Verde, Cuba, Djibouti, Dominique, Gabon, Îles Salomon, Jamaïque, Lesotho, Maldives, Maurice, Namibie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Swaziland, Tonga, Trinité-et-Tobago, Vanuatu

15. Le niveau fixé pour le seuil a également une incidence sur le nombre de poussées recensées en ce qui concerne les différents produits et les différents pays<sup>6</sup>. Le tableau 4 confirme la baisse du nombre de poussées d'importations à mesure que le seuil monte mais met en évidence qu'au niveau des pays les poussées sont de plus en plus concentrées lorsque le seuil augmente, 16,2 pour cent des poussées étant observées dans les dix premiers pays (classement sur la base du nombre de poussées recensées) si l'on applique un seuil de 140 pour cent, contre 13,6 pour cent si l'on retient un seuil de 110 pour cent.

**Tableau 4. Concentration des poussées des importations en se fondant sur différents seuils**

Seuil	Nombre de poussées dans les 10 premiers pays	Nombre total de poussées	%
110	1371	10086	13,6
120	1107	7416	14,9
130	935	5884	15,9
140	791	4873	16,2

**Tableau 5. Poussées des importations par groupe de pays et par région**

Groupe		Région	%
G-33	76	Afrique	79
Petites économies vulnérables (PEV)	56	Asie orientale	89
Pays les moins avancés (PMA)	77	Asie du Sud	89
Membres ayant accédé récemment (MAR)	74	Asie du Sud-Est	74
Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA)	66	Caraïbes	57
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>Total</b>	<b>74</b>

16. Le nombre moyen de poussées des importations varie également d'un groupe de pays<sup>7</sup> et d'une zone géographique à l'autre (tableau 5). On notera que les pays appartenant au groupe des petites économies vulnérables (PEV) enregistrent beaucoup moins de poussées en moyenne, les Caraïbes constituant la zone géographique qui affiche la moyenne la plus basse. Par ailleurs, le fait que le groupe des PEV soit plus sensible à un relèvement du seuil indique que, bien que le nombre de poussées recensées soit comparable à celui des autres groupes de pays à des seuils moins élevés, la proportion de poussées observées dans les PEV décline plus rapidement lorsque le seuil augmente. Cela donne à croire que l'ampleur des poussées pourrait être plus faible, en moyenne, pour ce groupe de pays et qu'il est probable qu'elles ne seraient pas considérées comme des poussées à des seuils plus élevés.

<sup>6</sup> OMC (2008) Projet révisé de modalités concernant l'agriculture. TN/AG/W/4/Rev.4, 6 décembre 2008 et OMC (2008) Projet révisé de modalités concernant l'agriculture: mécanisme de sauvegarde spéciale. TN/AG/W/7, 6 décembre 2008; outre le seuil de 130 pour cent appliqué aux fins de l'analyse évoquée ici, ces deux documents utilisent des seuils de 110 pour cent, 120 pour cent et 140 pour cent.

<sup>7</sup> Compte tenu de l'échantillon de pays retenus aux fins de l'analyse (PDINPA, PFRDV et PMA répertoriés en 2004), il se pourrait que les pays figurant dans les divers groupes ne soient pas tout à fait représentatifs de l'ensemble des pays appartenant à ces groupes de négociation.

## B. Dépressions des prix

17. Les figures ci-dessous, qui concernent le maïs et la viande de bœuf, font clairement ressortir que, pendant les périodes de hausse des prix, les moyennes mobiles passent en dessous de la courbe des prix réels et qu'on ne parle de «dépression des prix» qu'en cas de baisse sensible des prix (comme cela a été le cas pour le maïs en 2009), ce qui s'est produit bien moins souvent qu'au cours de la période précédant l'an 2000. Toutefois, cela laisse à penser que lorsque les prix sont fluctuants, même dans le cadre d'une tendance haussière, un seuil de déclenchement fondé sur les prix pourrait constituer un élément utile d'un mécanisme de sauvegarde.

Figure 3. Cours du maïs importé

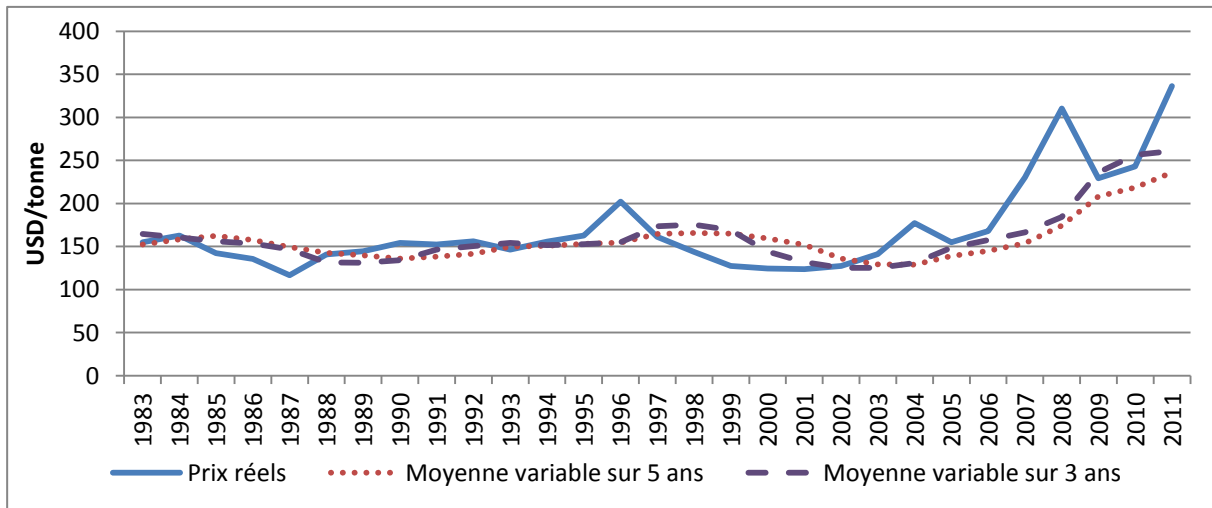
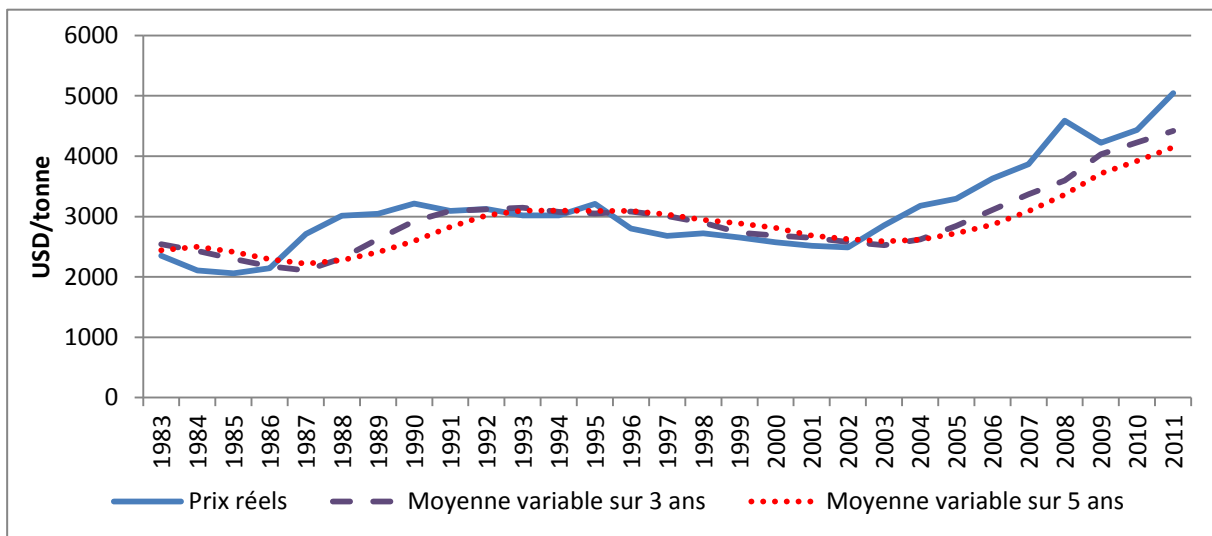


Figure 4. Cours de la viande de bœuf importée



18. On observe une baisse importante du nombre de dépressions des prix entre la période 1983-2003 et la période 2004-2011. Cent deux dépressions ont été enregistrées au cours des 21 années qui ont précédé 2003, contre quatre seulement (concernant le blé, le beurre, la poudre de lait écrémé et la poudre de lait entier) au cours des huit années allant de 2004 à 2011.



**Tableau 6. Nombre de dépressions des prix pendant la période 2004-2011 par rapport à la période 1983-2003 (seuil MA3\*90%)**

Produits	Total	1983-2003	2004-2011
Blé	9	8	1
Farine de blé	5	5	0
Maïs	5	5	0
Riz usiné	8	8	0
Sucre roux	7	7	0
Sucre raffiné	6	6	0
Viande bovine	3	3	0
Viande ovine	5	5	0
Viande de porc	7	7	0
Viande de volaille	5	5	0
Beurre	6	5	1
Fromage	4	4	0
Poudre de lait écrémé	7	6	1
Poudre de lait entier	3	2	1
Huile de palme	7	7	0
Huile de colza	7	7	0
Huile de soja	6	6	0
Huile de tournesol	6	6	0
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>102</b>	<b>4</b>

Le nombre total de dépressions des prix recensées sur la base d'une moyenne mobile sur trois ans chute de plus de moitié (de 217 à 106) lorsque l'on passe d'un seuil de 100 pour cent à un seuil de 90 pour cent, puis de près de moitié à nouveau (pour être ramené à 62) lorsque l'on applique un seuil de 85 pour cent. Cette diminution est moins marquée en ce qui concerne les moyennes mobiles sur cinq ans. Cette tendance s'observe pour la plupart des produits répertoriés dans le tableau.

**Tableau 7. Nombre de dépressions des prix recensées, par produit et par niveau de seuil**

Produits	100%		90%		85%	
	MA-3	MA-5	MA-3	MA-5	MA-3	MA-5
Blé	17	15	9	8	6	5
Farine de blé	15	14	5	8	3	4
Maïs	12	11	5	7	3	4
Riz usiné	14	13	8	9	5	5
Sucre roux	13	16	7	9	6	7
Sucre raffiné	12	13	6	10	6	7
Viande bovine	13	13	3	3	0	1
Viande ovine	7	7	5	7	0	1
Viande de porc	10	12	7	8	3	5
Viande de volaille	12	13	5	8	2	3
Beurre	14	12	6	7	3	7
Fromage	13	10	4	5	0	2
Poudre de lait écrémé	13	10	7	7	5	3
Poudre de lait entier	12	11	3	4	1	0
Huile de palme	11	11	7	9	5	7
Huile de colza	10	10	7	7	5	6

Produits	100%		90%		85%	
	MA-3	MA-5	MA-3	MA-5	MA-3	MA-5
Huile de soja	9	10	6	8	4	6
Huile de tournesol	10	9	6	7	5	5
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>210</b>	<b>106</b>	<b>131</b>	<b>62</b>	<b>78</b>

Note: Faute d'ensembles de données complets concernant les prix intérieurs c.a.f., il n'a pas été possible d'effectuer une analyse à l'échelon national et on a donc utilisé les prix des marchés internationaux. Ces chiffres ont été mis à jour jusqu'à 2011 à l'aide des données issues de la base FAOSTAT.

### III. Incidences sur la conception du mécanisme de sauvegarde spéciale

19. Le nombre de poussées des importations a considérablement évolué depuis le début des années 2000, alors que l'on est passé d'un contexte de prix faibles et relativement stables à un nouvel environnement de marché caractérisé par des prix plus élevés et souvent plus fluctuants. Le nombre de poussées en volume a sensiblement diminué pour tous les groupes de produits et, en moyenne, dans les 103 pays en développement sur lesquels porte l'analyse; et le nombre de dépressions des prix a été nul pour la plupart des groupes de produits sur 2004-2011. Si le net recul du nombre de dépressions des prix n'a rien d'étonnant pendant une période marquée par une forte hausse des prix, la chute du nombre de poussées en volume ne s'est pas traduite par une réduction du volume des importations. En effet, la baisse du nombre de poussées en volume n'est pas du tout associée à une diminution des importations (ou à un ralentissement de la progression des importations) mais a été observée alors que les importations de nombreux produits de base, par un grand nombre de pays en développement importateurs de produits alimentaires, ont considérablement augmenté, mais à un rythme plus régulier. Ainsi, le choix d'un seuil de déclenchement fondé sur les volumes, plutôt que sur les prix, pour justifier l'application de mesures de sauvegarde semble s'imposer, tandis que le poids des arguments à l'appui de vérifications mettant en regard les hausses du volume des importations et les dépressions des prix faiblit.

20. L'analyse a également permis de démontrer que le nombre de poussées recensées dépendait à la fois du type de seuil et du niveau fixé pour ce seuil. Il est fort probable qu'un seuil fondé sur une moyenne mobile assortie d'un pourcentage donné ne rende pas compte de manière suffisamment fine des poussées en volume lorsque les importations augmentent de manière plutôt régulière; un seuil reflétant de faibles variabilités tel que le «MA3+1 écart type» pourrait alors être plus indiqué. Le nombre de dépressions des prix recensées semble davantage dépendre du niveau du seuil que le nombre de poussées des importations en volume, ce qui vient confirmer les analyses réalisées précédemment. Il ressort de ces conclusions que le seuil retenu pour le mécanisme de sauvegarde spéciale aura une incidence importante sur l'efficacité de ce dernier.

21. Si l'introduction d'une différenciation dans le mécanisme peut éventuellement poser problème, il convient toutefois de s'interroger sur l'intérêt qu'il y aurait à appliquer des niveaux de déclenchement différents selon les groupes de pays. L'analyse semble indiquer que l'évolution des importations, et donc l'efficacité des différents seuils de déclenchement, peut varier considérablement d'un groupe de pays à un autre. Compte tenu de la place relativement importante qu'occupent les importations de produits alimentaires dans la consommation totale des petites économies vulnérables, il est fort probable que même une augmentation rapide du volume des importations dans certains de ces pays n'entraînerait pas une déviation importante par rapport à la moyenne mobile, bien que des répercussions négatives soient possibles. Il se pourrait qu'un seuil de déclenchement fondé sur les volumes, qui serait plus sensible (plus faible), convienne davantage à ces pays.

#### **IV. Mesures que le Comité est invité à prendre**

22. Compte tenu de l'évolution du nombre de poussées des importations, le Comité souhaitera peut-être noter:

- qu'il importe de tenir compte des répercussions de l'évolution des marchés mondiaux au moment de l'élaboration des accords commerciaux internationaux;
- qu'il est nécessaire de prévoir des mesures de sauvegarde souples compatibles avec une conjoncture commerciale évolutive;
- que l'augmentation du volume des importations pose des difficultés particulières aux petites économies vulnérables.

23. En ce qui concerne la suite à donner, le Comité pourrait envisager de recommander:

- la fourniture d'une assistance supplémentaire aux pays en développement pour les aider à mieux comprendre les effets de l'augmentation des importations de produits alimentaires dans un contexte de hausse des cours mondiaux des produits alimentaires;
- la réalisation d'une étude qui permettra de mieux comprendre les effets de l'évolution de la conjoncture commerciale mondiale sur les différentes composantes des accords commerciaux multilatéraux;
- la promotion d'un dialogue sur les mesures de politique commerciale qu'il serait bon de prendre pour faire face aux augmentations des importations, en particulier lorsque celles-ci sont associées à des effets potentiellement perturbateurs.